



PROGRAMME RECIPROCITE MALI - NIGER MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Votre organisation a manifesté son intention d'accueillir un ou plusieurs volontaires maliens et/ou nigériens dans le cadre de ses projets en France. France Volontaires pilote un programme visant à la réciprocité des échanges à travers la mobilisation et la mobilité de jeunes maliens et nigériens dans le cadre du service civique.

En effet, dans le cadre de l'Engagement de Service Civique qui permet à tout jeune de 16 à 25 ans de réaliser une mission d'intérêt général sur une durée de 6 à 12 mois, il est dorénavant possible d'offrir la possibilité, sous condition de l'obtention d'un titre de séjour, à tout jeune originaire d'un pays qui accueille des volontaires français de réaliser une mission de volontariat sur le territoire français.

La mise en œuvre d'une véritable réciprocité dans les échanges avec nos pays partenaires trouve un écho très favorable depuis plusieurs années auprès des acteurs engagés dans des actions de solidarité internationale même si elle est restée jusqu'à présent très peu développée faute de dispositif juridique existant et en raison de la difficulté à bénéficier de titres de séjours en France. L'intérêt de pouvoir accueillir sur une moyenne ou longue durée leurs partenaires étrangers en France est cependant croissant parmi les collectivités territoriales et les associations françaises.

L'ambition de ce programme sera ainsi de faire de la réciprocité une réalité dans le cadre d'une expérimentation mesurée (30 volontaires maximum sur l'année 2012) qui devra être capitalisée pour formaliser les modalités de mise en œuvre d'une véritable réciprocité. Les objectifs de ce programme sont :

- de permettre à de jeunes maliens et nigériens de vivre une expérience de volontariat en France dans un esprit de rencontre interculturelle et de citoyenneté mondiale, alliant engagement et acquisition de compétence ;
- de faire vivre la solidarité internationale en France dans le cadre d'une modalité de partenariat originale, ouvrant de nouvelles perspectives d'ouverture des citoyens français, et notamment des jeunes, à l'international ;
- de poursuivre les relations de coopération entre le Mali, le Niger et la France malgré l'impossibilité actuelle de mobiliser des volontaires français dans ces pays ;
- d'initier une réflexion ambitieuse et des pratiques relatives à l'accueil de volontaires étrangers en France.

Etape 1 : Définition de la mission

Cette étape essentielle, doit permettre de garantir la qualité des missions que vous proposerez et par conséquent la qualité de l'expérience formative que vivra le volontaire. Il est important d'inscrire cette mission en France dans un parcours (celui du jeune) et de réfléchir en amont au réinvestissement de l'expérience sur le territoire d'origine du jeune.

Un [référentiel des missions de service civique](#) est proposé par l'Agence du Service Civique pour vous permettre de préparer vos missions. Cependant, l'accueil de jeunes étrangers en France dans le cadre du dispositif du service civique volontaire étant actuellement inédit, nous vous proposons quelques **thématiques de missions** à titre indicatif (liste non exhaustive) :

- Animation sociale et culturelle,
- Accompagnement de personnes en difficulté (handicapés, personnes âgées isolées, jeunes déscolarisés, migrants...),
- Sensibilisation aux problématiques de migration et de développement...

Le **positionnement du volontaire** est également à questionner au sein du partenariat au regard de son profil et de son projet personnel. Les missions s'adressent à des jeunes plus ou moins expérimentés et dont la mission s'inscrit davantage dans l'échange interculturel, la rencontre humaine et l'échange de pratiques que dans le transfert de compétences. Il peut ainsi être confié au volontaire une **mission de médiation interculturelle**.

A cette étape, la définition de la mission reste large (thématiques d'intervention, positionnement et intitulé), elle doit laisser l'opportunité à l'issue de la sélection du jeune, d'en **définir précisément les contours (objectifs et activités) au regard du profil du jeune, de son projet personnel et professionnel**.

Le dispositif offre par ailleurs l'opportunité d'un **panachage dans la mission entre le pays d'envoi et le pays d'accueil**. Ainsi, les deux composantes territoriales devront être prises en considération dans la définition des missions. Notamment, **l'accompagnement prévu au retour** et les conséquences sur le regard porté par le jeune sur sa société d'origine : recherche de nouvelles formes d'engagement, actes quotidiens, réorientation professionnelle, nouveau projet de mobilité.

La mission doit permettre la **proximité au quotidien des publics bénéficiaires**. L'utilité sociale et l'intérêt général doivent être recherchés. A ce titre, voici quelques exemples de lieux d'exercice de la mission en France :

- Maison de la Jeunesse et de la Culture, antennes jeunes
- Foyers de jeunes travailleurs
- Centre d'Action Sociale
- Centre Sociaux Culturels
- Maison Familiale et Rurale
- Maison des associations
- Ecoles jumelées

La mission ne peut entraîner une fonction de responsabilité (administrative et financière, d'encadrement de mineurs) ou de représentation de la structure d'accueil.

La mission de service civique peut se dérouler sous la forme d'un volontariat individuel mais aussi en binôme. L'intérêt du binôme étant de pouvoir faciliter l'objectif de « mixité » et de permettre de favoriser la dimension d'échange et de partage d'expérience inhérente à une mission de volontariat (*exemple : programme de service civique mis en place par la Ville de Lille avec une vingtaine de jeunes qui travaillent avec des personnes âgées isolées*).

	Mission individuelle	Mission en binôme
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Immersion interculturelle - Favorise l'autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> - Mixité sociale et culturelle du binôme possible - Echanges de pratiques - Partage de l'expérience vécue, y compris au retour
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'isolement 	<ul style="list-style-type: none"> - Frein à l'ouverture sur l'Autre et son environnement - Vécu collectif prenant le dessus par rapport à la perception individuelle de la société d'accueil

La mission proposée doit s'inscrire dans un **véritable parcours d'engagement** pour le jeune, afin qu'il puisse réinvestir son expérience à son retour dans son pays d'origine. A ce titre, il est essentiel de considérer :

- Le temps de la préparation au départ dans le pays d'origine
- La mission de service civique proprement dite d'une durée de 6 à 9 mois
- Le retour dans le pays d'accueil, dans lequel un accompagnement et une continuité de parcours devra être proposée (sous la forme d'un volontariat national, d'un salariat...).

Etape 2 : Définition du budget des/de la mission(s)

POSTES DE DEPENSES	Mode de calcul	Montant pour 6 mois / volontaire	Cofinancement
INDEMNITES MENSUELLES ET COUVERTURE SOCIALE		4 397 €	
Indemnités d'engagement en service civique	440€/mois/volontaire	2 640 €	100% Agence du Service Civique
Indemnités d'engagement en service civique (en espèces ou en nature)	100€/mois/volontaire (minimum)	600 €	100% Organisme agréé (valorisation possible)
couverture sociale (dont retraite) en France	192,79€/mois	1 157 €	100% Agence du Service Civique
COUTS D'ENCADREMENT		759 €	
formation civique et citoyenne	100€/volontaire	100 €	Contribution Agence du Service Civique Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers (hors transports et hébergement)
Formation premier Secours (PSC1)	50€/volontaire	50 €	
Encadrement/tutorat	101,49€/mois/volontaire	609 €	Contribution Agence du Service Civique
formation renforcée départ mission à l'international	En cours d'évaluation		France Volontaires
formation retour	En cours d'évaluation		France Volontaires
COUTS VARIABLES SELON PAYS D'AFFECTATION		861 €	
transport aérien Mali-France	1 vol AR	800 €	Structure d'accueil
Visas	consultation en cours	61 €	Structure d'accueil
MALI / NIGER			
Déplacements Mali / Niger	à budgéter en fonction de la localisation		Structure d'envoi
Coûts de logement Mali / Niger	par mois volontaire		Structure d'envoi

<p>communication Mali / Niger Moyens techniques nécessaires à la mission Mali / Niger</p> <p>FRANCE</p> <p>Déplacements France Coûts de logement France</p> <p>communication France Moyens techniques nécessaires à la mission France</p>	<p>téléphonique, internet (forfait mensuel) à budgéter en fonction de la mission</p> <p>à budgéter en fonction de la localisation par mois volontaire téléphonique, internet (forfait mensuel) à budgéter en fonction de la mission</p>	<p>Structure d'envoi</p> <p>Structure d'envoi</p> <p>Structure d'accueil Structure d'accueil</p> <p>Structure d'accueil</p>
		5 956 €

Etape 3 : Compléter son dossier d'agrément de mission de service civique

Le dossier de demande d'agrément est téléchargeable sur le lien suivant :

<http://www.service-civique.gouv.fr/sites/default/files/demande-engagement.zip>

Il contient les fiches à compléter : fiches 1- 2–3–4 (la fiche 3bis ne doit pas être complétée), ainsi que les annexes explicatives.

La fiche n°4 portant sur la formation et l'accompagnement prévu, fera l'objet d'un travail d'élaboration conjoint avec France Volontaires : stage de préparation au départ et stage d'accompagnement au retour réalisés au Mali et au Niger au sein des Espaces Volontariats.

France Volontaires appuiera également les structures d'accueil dans le processus de sélection des candidats et l'obtention de titre de séjour adéquat.

Etape 4 : Envoi du dossier à France Volontaires de la proposition de projet de mission

Dans le cadre du programme France Volontaires déposera l'ensemble des dossiers au niveau central à l'Agence du Service Civique pour faciliter leur traitement.

Par ailleurs, une convention tripartite structure d'accueil / partenaire malien ou nigérien / France Volontaires sera également rédigée en complément du dossier auprès de l'Agence du Service Civique afin de préciser les responsabilités de chacune des parties dans le processus d'accompagnement de la mission. Pour le Mali, le corps de volontariat sera également signataire de la convention. Y seront précisés ses engagements en terme d'appui au recrutement, à la formation et à l'identification d'une mission avant et après la mission de service civique en France).

Comité de pilotage du programme

Un comité de pilotage chargé de la construction des orientations stratégiques et du suivi du programme sera mis en place à compter du début 2012.

Il sera composé de l'Agence du Service Civique, du MAEE, de France Volontaires, du corps de volontariat malien et des structures d'accueil qui désirent en faire partie. Il se réunira chaque trimestre.

Présentation du dispositif d'appui FV et structures de volontariat malienne et nigérienne en France, au Mali et au Niger

Outre l'appui à la construction des missions en France, France Volontaires mobilisera également ses Représentations nationales au Mali et au Niger. En lien avec les corps de volontariat nationaux, elles seront chargées d'assurer :

- le lien avec le partenaire local sur la formalisation du parcours de mission (préparation au départ – mission en France – formation au retour et poursuite de parcours au Mali) ;
- le recrutement des volontaires sur place et le processus de préparation au départ ;

- la facilitation des modalités d'obtention des titres de séjour ;
- l'organisation d'un stage d'accompagnement au retour dans le pays d'origine.

Le suivi des volontaires et de leurs missions s'inscrit également dans l'engagement des structures d'accueil à assurer un tutorat individualisé à chaque volontaire. Il conviendra d'identifier des tuteurs au sein des structures d'accueil, qui seront désignés dans les contrats d'engagement de service civique. France Volontaires organisera des rencontres des volontaires et de leurs tuteurs tous les trois mois, pour effectuer un point global sur leurs missions.

Le Centre National de volontariat au Mali s'engage à :

- Intégrer les recrutements dans son programme. Les candidats devront remplir un dossier de candidature mais le recrutement se fait en lien et sous la responsabilité de France volontaires. Et le CNPV s'engage à participer à la formation des volontaires ;
- Prendre en charge, sous statut volontaire CNPV, les temps de volontariat au Mali avant et après le séjour en France) : indemnités, couverture sociale (il est prévu que le logement soit pris en charge par le partenaire qui reçoit le volontaire) ;
- Et les futurs volontaires pourront continuer après avec le CNPV comme volontaires. Un accompagnement dans l'insertion professionnelle est à l'étude avec différents services de l'état notamment avec l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ).

Pour le Niger, la situation est différente dans la mesure où le Provo (corps de volontaires nigériens) n'existe plus à ce jour. Une nouvelle phase est en préparation mais les textes législatifs ne sont pas encore adoptés. Il sera cependant possible de mobiliser leur base de données des candidats, en lien avec les partenaires d'envoi.

Conditions et modalités de titres de séjour :

Pour le Niger :

Il s'agit de séjours qui nécessitent un visa long séjour. Pour cela il faut :

- lettre d'invitation
- une garantie d'hébergement
- garantie des frais de subsistance, assurance
- lettre de motivation
- copie dernier diplôme
- CV
- passeport

et tous documents pouvant justifier les raisons du séjour. Les différents contrats (particulièrement l'agrément du service civique, le contrat du volontaires...) à signer feront partie des documents que nous devons fournir.

Pour le Mali :

Les conditions et modalités d'obtention de titres de séjour sont à priori les mêmes au Mali qu'au Niger. Mais une démarche a été entamée auprès de notre consulat à Bamako, nous en attendons la réponse. Si des spécificités apparaissent nous en tiendrons compte et nous vous en informerons.

Capitalisation du programme

Le programme prévoit une capitalisation qui visera, d'une part, à valoriser l'expérience acquise, et d'autre part, à assurer une visibilité du programme pilote dont les apprentissages pourront être partagés avec d'autres acteurs du volontariat et/ou de la solidarité internationale. Un groupe de pilotage sera mis en place afin de définir les objectifs de cette capitalisation ainsi que les livrables à produire. Ces outils devront permettre au plus grand nombre de comprendre et de s'appropriier les enjeux ainsi mis en lumière.

Proposition de calendrier

A compter de novembre 2011 : lancement du dispositif et du montage des missions

Février 2012 : dépôt des premières missions de service civique par France Volontaires auprès de l'Agence du Service Civique

Mai 2012 : démarrage des premières missions

Décembre 2012 : rencontre des acteurs du programme à mi-parcours

Mai 2013 : démarrage de la phase de capitalisation du programme

Listing des contacts

Jean-Loup CAPDEVILLE – Directeur du pôle Réseau

Jean-loup.capdeville@france-volontaires.org

Noémie DO LINH – chargée du Service civique à l'international

noemie.dolinh@france-volontaires.org

Pierre DANIEL-CALONNE – Responsable de l'Unité Régions France

Pierre.daniel@france-volontaires.org

Zoumana DEMBELE – Représentant national de France Volontaires au Mali

Zoumana.dembele@france-volontaires.org

Djibrilla BANI – Représentant national de France Volontaires au Niger

Djibrilla.bani@france-volontaires.org

Yves Pelletier- Responsable de l'unité régionale Afrique de l'Ouest

Yves.pelletier@france-volontaires.org